



**MAIRIE DE CLARET**

04-67-02-93-80  
mairie@claret.fr  
www.claret.fr

**Convocation à la séance du conseil municipal**

\*\*\*\*

Chères et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira  
**Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, à la salle du conseil.**

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juillet 2024**

- 46-1** Modification du tableau des effectifs
- 47-2** Désignation des agents recenseurs et fixation de leur rémunération
- 48-3** Décision modificative DM 1 du budget principal
- 49-4** Décision modificative DM 2 du budget annexe TVA
- 50-5** Octroi d'une compensation forfaitaire pour le remboursement de frais de déplacement
- 51-6** Instauration d'un tarif pour le renouvellement des cartes magnétiques d'accès aux salles municipales
- 52-7** Participation des services postaux aux frais relatifs au remplacement de la porte d'entrée commune Mairie/Poste
- 53-8** Création d'une majoration tarifaire pour l'accueil à la pause méridienne des enfants non-inscrits
- 54-9** Avenant au bail de location de l'appartement situé au-dessus de l'école élémentaire, concernant les frais engagés par le preneurs relatifs aux travaux de rénovation du logement
- 55-10** Achat de coupe de bois de la parcelle B 356 Puech Redon
- 56-11** Convention relative aux conditions d'accès et d'utilisation de la piscine du Pic Saint Loup pour l'année scolaire 2024-2025
- 57-12** Convention de travaux de renforcement/ sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité

**Questions diverses et points d'information**

Comme vous le savez, le conseil municipal ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint. A ce titre, au moins 10 membres qui le composent doivent être présents.

Je vous remercie donc de bien vouloir s'il vous plait, confirmer votre présence par mail, auprès de madame Sonia LURAC, [sonialurac@claret.fr](mailto:sonialurac@claret.fr) avant le 23 septembre prochain. En cas d'absence, vous trouverez ci-joint un pouvoir.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, chers et chères collègues, en mes sentiments les meilleurs.

Fait à Claret, le 23 septembre 2024

Le Maire  
Philippe TOURRIER

